

VMoodle (local) : Guide d'utilisation

Le guide d'utilisation VMoodle est principalement orienté vers l'utilisation des interfaces de super-administration.

La mise en oeuvre de la virtualisation est documentée dans la documentation d'installation.

Accéder à la gestion de VMoodle

L'accès à la gestion de VMoodle est implanté dans le menu principal d'administration, dans la rubrique "Serveur". L'entrée de menu est nommée "Administrer les plates-formes virtuelles".

Gestion des instances

Le premier écran correspond à la gestion des instances virtuelles.

Super administration

L'écran de super administration permet de diffuser des commandes dans l'ensemble du réseau de plates-formes virtualisées. La super administration s'appuie sur une infrastructure extensible de commande qui fonctionne selon le processus suivant :

- Choisir une commande et la configurer
- Choisir un jeu de plates-formes cibles
- Exécuter la commande
- Recycler la commande ou construire une nouvelle commande.

Le principe de recyclage de la commande permet de gérer les trois situations suivantes :

- Réutiliser la même commande sur un nouveau jeu de plates-formes
- Réutiliser une autre commande en conservant le même jeu de plates-formes
- Changer la commande et le jeu de plates-formes cibles

Jeux de commande

Commandes génériques

Les commandes génériques portent sur des actions "de base" comme la modification massive d'une valeur de configuration ou le vidage général des caches.

Commandes relatives à l'équipement des plates-formes (plugins)

Commandes relatives aux roles et droits

Commandes relatives aux mises à jour

La commande de mise

Jeu de commande test

Un jeu de commandes expérimental de test montre les différentes primitives de construction de l'infrastructure de commande.

[Revenir à l'index du composant VMoodle](#)

From:

<https://docs.activeprolearn.com/> - **Documentation Moodle ActiveProLearn**

Permanent link:

<https://docs.activeprolearn.com/doku.php?id=localvmoodleuse>

Last update: **2026/01/13 07:19**

